



115^{ème} ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE
ET REUNIONS CONNEXES
Genève, 16 - 18.10.2006

Première commission permanente
Paix et sécurité internationale

C-I/115/DR-rev
18 août 2006

**COOPERATION ENTRE LES PARLEMENTS ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR PROMOUVOIR LA PAIX DANS LE MONDE, EN PARTICULIER AU POINT
DE VUE DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET DE LA SECURITE
ENERGETIQUE A L'ECHELLE MONDIALE**

***Avant-projet de résolution révisé présenté par les co-rapporteuses
Mme Hlengiwe Mgabadelu (Afrique du Sud) et Mme Asta Möller (Islande)***

La 115^{ème} Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *convaincue que la communauté internationale a pour but fondamental d'apporter à l'humanité paix et prospérité, ce qui exige de faire face aux menaces pesant sur la sécurité et la stabilité mais aussi d'assurer l'accès à des énergies suffisantes et appropriées pour tous les Etats, à tous les stades de développement,*
- 2) *profondément alarmée par les souffrances et les ravages absurdes infligés à l'humanité du fait des activités terroristes,*
- 3) *rappelant que le recours à la violence contre des civils non armés, à des fins politiques, est inacceptable,*
- 4) *déplorant la montée des activités terroristes depuis quelques années et notant que l'amplification de ce phénomène a des conséquences très négatives sur les initiatives visant à instaurer la paix et la sécurité internationales, et le développement,*
- 5) *rappelant les résolutions antérieures de l'UIP, notamment celles adoptées par les 95^{ème}, 105^{ème}, 106^{ème}, 107^{ème}, 108^{ème} Conférences, et les 109^{ème}, 111^{ème}, 112^{ème} et 113^{ème} Assemblées,*
- 6) *notant que les parlements ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le terrorisme,*
- 7) *tenant l'engagement d'associer plus pleinement les parlements à la lutte contre le terrorisme,*
- 8) *notant que la nécessité de combattre le terrorisme prive de ressources et d'attention d'autres projets importants qui pourraient améliorer la qualité de la vie dans le monde entier,*
- 9) *sachant qu'il faut interdire aux terroristes et aux organisations terroristes l'accès aux armements,*

10) réitérant que le renforcement de la démocratie, la promotion des droits de l'homme et l'appui au règlement pacifique des conflits font partie des moyens les plus efficaces de lutte contre le terrorisme,

11) rappelant les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à la menace que les actes terroristes font peser sur la paix et la sécurité internationales,

12) se félicitant du rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé "S'unir contre le terrorisme : recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale",

13) se réjouissant profondément de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire,

14) troublée par l'absence de volonté politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de parvenir à une convention globale sur le terrorisme international lors de sa 60^{ème} session,

15) notant que les sources et infrastructures énergétiques sont souvent vulnérables aux attaques terroristes,

16) notant en outre que la consommation mondiale d'énergie est en augmentation et continuera de croître dans un avenir prévisible,

17) notant par ailleurs l'importance de la sécurité énergétique pour tous les pays, notamment les pays en développement, et pour la santé de l'économie mondiale,

18) rappelant que l'énergie et la sécurité énergétique doivent absolument être prises en compte si l'on veut soutenir un développement durable et la lutte contre la pauvreté,

19) prenant acte de l'important travail effectué tant par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) que par le Programme de formation à la géothermie de l'Université des Nations Unies,

1. rappelle que la lutte contre le terrorisme n'est pas un combat contre une religion, un peuple ou une culture, quels qu'ils soient;
2. condamne toutes les formes de terrorisme et les considère comme des actes criminels injustifiables, les terroristes eux-mêmes étant des criminels de droit commun, dépourvus de la moindre justification morale;
3. invite les gouvernements, les parlements nationaux et la communauté internationale à prendre en considération les causes qui créent un environnement où des personnes peuvent se laisser convaincre par les proclamations des terroristes et de leurs organisations;
4. demande instamment à tous les Etats de s'abstenir de financer ou d'encourager les activités terroristes ou de soutenir en quoi que ce soit les terroristes et leurs organisations;
5. rappelle que les libertés civiles, les droits de l'homme et l'état de droit ne doivent pas être sacrifiés au nom de la lutte contre le terrorisme;

6. invite tous les parlements à soutenir fermement et concrètement toutes les résolutions et recommandations relatives à la lutte contre le terrorisme, adoptées par les conférences et assemblées de l'UIP;
7. invite les Nations Unies à œuvrer plus étroitement avec l'UIP à la définition de cadres juridiques de lutte contre le terrorisme;
8. en appelle de nouveau aux parlements du monde entier pour qu'ils favorisent le consensus sur les conventions des Nations Unies relatives au terrorisme et prie instamment les parlements nationaux d'inciter les gouvernements à signer ou ratifier, selon les cas, les 13 conventions, traités et autres textes internationaux visant à combattre le terrorisme, notamment la Convention sur la répression des attentats terroristes à la bombe, la Convention sur la répression du financement du terrorisme et, la plus récente, la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire;
9. invite l'Assemblée générale des Nations Unies à adopter une définition universellement reconnue du terrorisme, fondée sur la proposition du Secrétaire général de l'ONU, et demande aux parlements de faire pression sur les gouvernements à cette fin;
10. en appelle aux parlements pour qu'ils soutiennent fermement l'élaboration d'une convention globale des Nations Unies sur le terrorisme international et demande à tous les Etats de considérer la rédaction d'une telle convention comme une priorité lors de la 61^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies;
11. demande une conférence des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme qui se tiendrait dès qu'une convention globale aura été rédigée;
12. demande aux Nations Unies de mettre au point des critères permettant de mesurer l'application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité, de lancer des programmes visant à aider les Etats à se mettre en conformité et, enfin, d'adopter des mesures claires en cas de non-respect, notamment des sanctions;
13. demande à l'UIP de renforcer la coopération avec le Comité contre le terrorisme et avec le secteur de la prévention du terrorisme des Nations Unies et de continuer à promouvoir la mise en œuvre du Programme mondial contre le terrorisme;
14. prie instamment tous les Etats de soutenir pleinement la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et demande un dialogue entre cette instance, les parlementaires et les parlements;
15. se félicite de la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, rend hommage aux Etats qui ont contribué à ce Fonds et invite tous les autres pays développés à suivre leur exemple;

16. *invite de nouveau tous les pays à redoubler d'efforts pour obtenir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la résolution 58/48 de l'Assemblée générale des Nations Unies, visant à prévenir la propagation des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, et à renforcer les politiques de lutte contre les transferts, surtout en faveur de terroristes, d'équipements, matériels et technologies pouvant favoriser la prolifération de telles armes;*
17. *demande à tous les gouvernements d'œuvrer systématiquement et concrètement pour repérer et arrêter les activités de prolifération nucléaire et d'adopter des mesures spécifiques de nature à empêcher que des armes nucléaires ne tombent entre les mains de terroristes ou d'organisations terroristes;*
18. *note avec intérêt que le Conseil de sécurité des Nations Unies a accepté d'étudier la possibilité de créer un fonds international pour indemniser les victimes du terrorisme et leurs proches et rappelle que ce fonds doit être financé par les actifs confisqués aux terroristes et à leurs organisations;*
19. *demande un renforcement de la coopération parlementaire dans toutes les régions du monde en matière de politique énergétique;*
20. *forme le vœu que s'instaure un dialogue international sur l'énergie, portant notamment sur les liens entre terrorisme et sécurité énergétique, dialogue auquel les parlements doivent être associés;*
21. *demande aux gouvernements d'étudier les modalités d'un renforcement de la coopération entre les services de renseignement et de mettre au point des systèmes coopératifs régionaux de réponse aux situations de crise;*
22. *demande aux parlements d'adopter des lois propres à inciter les consommateurs à recourir aux énergies renouvelables, et à promouvoir la recherche-développement sur les énergies nouvelles et alternatives;*
23. *demande aux parlements nationaux d'adopter des lois, notamment en matière fiscale, qui favorisent les véhicules utilisant une énergie propre;*
24. *demande aux parlements et aux gouvernements de mettre au point des plans nationaux en matière de diversification énergétique et d'économies d'énergie;*
25. *demande qu'une plus grande priorité soit donnée aux possibilités offertes par l'énergie géothermique, notamment par la formation de spécialistes provenant de pays en développement, dans le cadre du Programme de formation à la géothermie de l'Université des Nations Unies;*
26. *demande au PNUD de renforcer encore son action en matière d'autosuffisance énergétique;*
27. *demande aux gouvernements de faire preuve de prudence en matière d'énergie nucléaire.*